

DREAL Normandie SERVICES PUBLICS+ 	Comité de pilotage n°5 du 11 mars 2024 Schéma régional des carrières (SRC) Synthèse des discussions et relevés de décisions	Service	SRN-SMCAP-SRI-SMI-SECLAD
		Rédigé par	Véronique Feeny-Féréol Lionel Leduc, Laurent Lemonnier
		Version	1
		Vérifié par	
		Date	18/03/24
Documents joints	Diaporama20240311COPIL5SRC.pdf Diaporama_ECOVIA_SRCNorm_EE_COPII.pdf		

1. Représentations des collègues

Le Comité de pilotage n°5 s'est déroulé à la fois en présentiel et en distanciel, les discussions du Tchat n'ont pas été prises en compte.

Membres du COPIL présents (Structure – Prénom Nom)	APPA – Dominique DUMONT BE ECOVIA – Patrice GOYER CU Caen-la-Mer – Frédéric COYER CD Calvados – Damien DOYONNARD CERIB – Cédric REJONI CIGO – Frédéric DROUES DDT(M) Seine-Maritime – Aurélien CLAEYS DREAL – Catherine FAUBERT, Véronique FEENY-FEREOL, Laurent LEMONNIER, Lionel LEDUC PNRBSN – Alan VEZIER SFIC – Philippe WOLFF UNICEM Normandie - Geoffroy COLIN
Membres du COPIL présents à la visio (Structure – Prénom Nom)	CD Eure – Nicolas PICHOIS CD Orne – Simon RAOULT Métropole Rouen Normandie – Fabrice BOISSIER, Marlène MINOR-ENOT MI-F - Sandra RIMEY - Stéphane FAVERGEON UNICEM Normandie - Etienne FROMENTIN, Sabine BINNINGER
Membres du COPIL excusés (Structure – Prénom Nom)	CD Eure – Gérard CHERON CD Seine-Maritime – Bertrand BELLANGER CD Manche CIGO – Dominique BARBIER Préfecture de Région – SGAR - Edwighe VAN SAENE

2. Présentation des diaporamas et discussions

Ordre du jour :

- Rappel des différentes étapes, les précédents COPIL et l'objectif du COPIL 5
- Première séquence : Validation du SRC
 - Partie 2 du SRC sur l'état des lieux : les points clés sur les GIR et les GIN
 - Partie 3 du SRC sur le scénario d'approvisionnement : les points clés du scénario
 - Partie 4 du SRC sur les orientations et mesures : les points clés
 - Partie 5 sur les conseils pour le SRC
- Deuxième séquence : Points clés du rapport d'évaluation environnementale

	<i>Diaporama20240311COPIL5SRC.pdf</i> Elements d'introduction par Sandrine PIVARD (Directrice adjointe de la DREAL) Mot d'accueil, remerciements aux participants pour leur présence, la bienveillance des échanges, remerciements à l'UNICEM pour la mise à disposition de la salle de réunion . Le préfet de région est le maître d'ouvrage de l'élaboration du SRC. Le préfet de région et le directeur de la DREAL sont excusés pour ce COPIL n°5. Ce COPIL fait suite au dernier COPIL 4 du 23 juin 2022 qui s'est déroulé en présentiel avec un temps d'échanges sur l'avancement des travaux. Le schéma régional des carrières de Normandie doit être un document partagé, concerté qui constitue le choix collectif du scénario d'approvisionnement ayant les conséquences les plus favorables au regard des enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux, sociaux, techniques et économiques. Il vise à renforcer l'articulation entre l'estimation des besoins en ressources minérales et l'évaluation des ressources disponibles, en quantité et en qualités suffisantes tout en favorisant un approvisionnement de proximité. Le schéma régional des carrières comme tous les schémas doit prendre en compte les autres réglementations (SDAGE, SRADDET,...). Le schéma doit préciser la déclinaison les mesures d'évitement et de réduction voire de compensation en cas d'impacts significatifs résiduels que sa mise en œuvre est susceptible d'entraîner. Comme indiqué lors du dernier COPIL, le SRC n'a pas vocation à créer du droit mais il nous appartient à tous de veiller à ce que l'application du SRC ne soit pas de nature à porter atteinte aux enjeux environnementaux. L'intention collective est bien de classer au bon niveau d'enjeu pour donner de la lisibilité aux porteurs de projets et faciliter la prise de décision des professionnels. Les différents ateliers qui se sont déroulés, ont montré la complexité du sujet. Des décisions ont nécessairement été prises lors des ateliers qui n'ont pas tous fait l'objet de consensus.	
DREAL		Diapo 2
DREAL	Présentation de l'ordre du jour	Diapo 3
1. Rappel des différentes étapes, précédents COPIL et objectif du COPIL 5 par Véronique FEENY-FEREOL (SRN)		
DREAL	Présentation : - de la gouvernance mise en place pour l'élaboration du SRC, - du calendrier des 8 Ateliers et des 30 réunions qui se sont déroulés jusqu'au COPIL 5, - du calendrier des étapes de rédaction du SRC avec les échéances d'envoi des documents et les dates de retour des relectures, - des modalités d'élaboration du SRC avec les différents outils mis en place	Diapos 4 à 10

	des validations effectuées lors des COPIL précédents	
Avez-vous des questions ?		Diapo 11
UNICEM	Souligne que le SRC est important pour la profession. Le document présenté est aujourd'hui un document équilibré. Le président remercie la DREAL pour la richesse des échanges et le climat sain tout le long du processus d'élaboration	
PNRBSN	Questionne sur la phase de consultation qui va suivre, la charte du Parc devant être compatible avec le SRC	
MI-F	Questionne sur la prise en compte des différents messages envoyés et plus particulièrement sur le gisement d'ECOUCHE à classer en GIN et de BILLY (?)	
DREAL	Propose d'aborder toutes les questions à la fin de la première séquence de présentation, un calendrier des consultations sera également présentée en dernière diapositive	
2. Première séquence : Validation du SRC		
2.1 Partie 2 du SRC sur l'état des lieux : les points clés sur les GIR et les GIN par Véronique FEENY-FEREOL (SRN)		Diapos 12 à 24
DREAL	Présentation des points clés sur les GIR et GIN : - Contexte réglementaire - Rappel de la méthodologie - Atlas cartographique et ses limites en termes d'interprétations - Conséquences pour les collectivités	
2.2 Partie 3 du SRC sur le scénario d'approvisionnement : les points clés du scénario par Véronique FEENY-FEREOL (SRN)		Diapos 25 à 33
DREAL	Présentation sur le scénario d'approvisionnement : - Choix des couleurs d'enjeux environnementaux - Cas des matériaux autres que les granulats - Descriptifs général du scénario d'approvisionnement à 12 ans - Fiches par arrondissement	
2.3 Partie 4 du SRC sur les orientations et mesures : les points clés par Laurent LEMONNIER (SRN)		Diapos 34 à 39
DREAL	La structure du document est présentée en séance. Il se décompose en 4 parties : une grille de lecture, les orientations et mesures, les indicateurs et les modalités d'évaluation à mi-parcours. Les orientations et mesures ont 3 niveaux de lecture : lecture directe de la définition, lecture par "acteur principal concerné" et une lecture de l'orientation ou de la mesure au regard de la séquence ERC(A). L'ensemble du document ne fait pas l'objet d'une présentation détaillée en séance, mais il est réalisé un focus sur quelques mesures ciblant les porteurs de projets, les collectivités, les services de l'État et les professionnels sur le bon usage des ressources primaires et secondaires, la prise en compte des besoins de chaque territoire dans les documents de planification, la nécessité d'accompagner la mise en œuvre du SRC par des actions de sensibilisations/formation de ses composantes. Il a été défini des indicateurs de suivis des mesures du SRC – indicateurs de pressions, d'état et de réponse. Le suivi de certains indicateurs seront dépendants des données transmises par l'observatoire des matériaux.	

	L'évaluation du SRC à mi-parcours sera analysée à partir de l'adéquation entre l'évolution des indicateurs et les objectifs du SRC.	
2.4 Partie 5 sur les conseils pour le SRC par Laurent LEMONNIER (SRN)		Diapos 40 à 45
DREAL	La partie 5 représente une particularité du SRC Normandie. L'objectif de ce document est de répondre à certains besoins exprimés lors des ateliers "enjeux environnementaux" et "remise en état/réaménagement". La thématique principale concerne les enjeux relatifs à la prise en compte de la biodiversité et par extension aux thématiques relatives à l'eau et au paysage. Le document ne crée par de droit, il s'agit d'un guide, un recueil de bonnes pratiques où les professionnels ont libre choix de suivre ou non. Ces recommandations étaient initialement présentées dans la partie 4. Conformément aux demandes exprimées, pour plus de lisibilité, ces conseils ont été repris dans un document distinct. Les recommandations portent: • sur la phase d'étude d'un projet en listant les principaux attendus des services de l'Etat, • sur la phase d'exploitation en formulant des conseils sur les déclinaisons de la séquence ERC • sur la phase de remise en état pour une qualification possible en mesure d'accompagnement.	
Avez-vous des questions ?		Diapo 46
UNICEM	Souligne la qualité du travail accompli dans un cadre de concertation et de partage, la bonne compréhension des enjeux de part et d'autres. Dans le cadre de l'opposabilité du Schéma, il faudrait pouvoir insister sur la présentation du SRC aux collectivités territoriales : sur le contenu du SRC et comment prendre en considération la question centrale de l'accès à la ressource. Concernant la partie 5, sur les conseils pour le SRC, quelle est sa portée ? Cette partie sera-t-elle opposable ?	
DREAL	Précise que cette partie 5 constitue une aide, sans portée réglementaire. Il faut voir ce guide comme une boîte à outil dans laquelle le professionnel puise ou non des idées pour améliorer la prise en compte principalement de la biodiversité durant les différentes phases d'exploitation.	
DREAL	Précise qu'une information des collectivités est envisagée sous la forme d'un webinaire à organiser d'ici la mi-avril en raison des périodes de réserves des élections européennes.	
CIGO	Souligne que la partie 5 constitue un très bon guide et pose la question de son opposabilité ? Soit les conseils pour le SRC sont partie intégrante du SCR et deviennent opposables, soit cette partie 5 est "sortie" du SRC mais est jointe sous la forme d'un guide d'élaboration en phase avec le schéma.	
DREAL	Précise que le caractère de non opposabilité de cette partie 5 doit être clairement mentionné et propose d'attendre l'avis de l'évaluation environnementale et de l'autorité environnementale qui pourraient juger que cette partie constitue un point fort de la démarche du SRC de Normandie.	
CIGO	Rappelle que la notion de "zone tampon" pour la cartographie des GIRN ne convient	

	pas au CIGO : la méthode utilisée basée sur les exploitations existantes induit un effet indirect de création de "carrières d'intérêts" et déroge selon le CIGO à l'instruction du Gouvernement du 4 août 2017
DREAL	A rappelé dans sa présentation que la notion de "zone tampon" est un choix qui n'a pas fait consensus lors des ateliers. Les travaux ont déjà eu lieu et ont été arbitrés lors d'un précédent COPIL
Caen-la-Mer	Complète le besoin de faire un gros travail de pédagogie sur le SRC, d'un besoin de sensibiliser les élus, les professionnels mais aussi les riverains des carrières surtout dans les secteurs péri-urbains. Un kit de communication pourrait être développé.
DREAL	La sensibilisation doit être portée par les différents acteurs dont l'Etat, Caen-la-Mer semble intéressée et partie prenante pour développer des actions en ce sens.
UNICEM	Demande à mieux préciser quelles sont les cibles de cette sensibilisation, entre les élus des collectivités et les services associés ?
Métropole Rouen Normandie	Note que la méthodologie d'identification des GIRN ne sera pas revue Témoigne ne pas avoir été associé aux travaux d'identification des GIR et GIN. Quand plus de 10% de son territoire est concerné par des GIR, le rapport de compatibilité constitue une difficulté dans les choix d'aménagement du territoire. La MRN comptabilise également environ 2400 ha en zonage de couleurs "rouge".
UNICEM	Quelque soit la méthode utilisée d'identification, tous les territoires sont concernés par du gisement. C'est un travail à mener avec la profession et les collectivités.
DREAL	La MRN est invitée depuis le premier COPIL du SRC, la présence d'un représentant de la MRN a été effective lors du COPIL 4 (23 juin 2022). Depuis 2022, la MRN a été fortement mobilisée sur le SRC et présente dans les différents ateliers. Les 5 réunions de l'atelier sur les GIR et GIN piloté par le BRGM, se sont déroulées sur une période très longue de février 2021 à juillet 2022. Les collectivités n'ont pas été invitées à ces réunions très techniques compte tenu de la technicité du sujet et des compétences géologiques nécessaires.
Métropole Rouen Normandie	Rappelle son courrier envoyé au préfet, le 26 juillet 2022 suite au COPIL 4 et alertant sur différents sujets dont le sujet des GIR et GIN DREAL – Post-réunion : Une réponse a été apportée par le préfet à ce courrier
MI-F	Pose la question des consultations officielles et la possibilité de demander des modifications au projet de SRC, regrette que certains points ne soient pas pris en compte Précise que MI-F est une petite structure avec peu de moyens pour travailler sur le territoire métropolitain,
DREAL	Précise, en réponse à la prise en compte des différents messages envoyés : • que les documents ont été envoyés avec des demandes de retours à chaque étapes de l'élaboration du SRC (diapositive 8), que l'équipe projet a pris en compte les remarques quand elles étaient exploitables, • qu'il est de la responsabilité de chacun de respecter les délais afin d'éviter le "glissement" du calendrier Précise, en réponse sur le gisement d'ECOUCHE à classer en GIN : • que l'exploitant de cette carrière a été consulté à de nombreuses reprises lors de l'envoi du questionnaire aux carriers de la région. Le BRGM a fortement insisté pendant plusieurs mois sans obtenir de réponses de la part du Groupe

	MEAC, - la notion de GIR et GIN est "nouvelle" et nécessite d'avoir lors de l'évaluation à mi-parcours un réel retour d'expérience de la région et des régions voisines, celles-ci ayant retenues des méthode d'identification parfois différentes, - une demande de renouvellement/extension de l'exploitation d'ECOUCHE est en cours d'instruction. DREAL – Post-réunion : A ce stade d'élaboration du SRC et sans retarder la phase des consultations à venir, des modifications cartographiques de classement de GIR en GIN seront effectuées sur 2 gisements, les éléments du COPIL 4 ayant validé le classement en GIN des calcaires bioclastiques et récifaux de l'unité lithologique 17 (UL17).
CIGO	Précise qu'il a envoyé à la DREAL de nombreuses remarques et souhaite revenir sur les points suivants : - sur l'avis d'un cabinet d'avocat FIDAL concernant la définition du zonage de couleurs "rouge", telle que rédigée, cette définition fragilise le SRC et tend à créer du droit ; - sur les indicateurs, de nombreuses propositions ont été faite à la DREAL
DREAL	Prend note des remarques en séance. Concernant la définition du zonage de couleurs "rouge", le message est bien, d'indiquer à la profession, qu'il sera très compliqué d'aboutir, il s'agit d'un élément de visibilité pour les porteurs de projets, pour qu'ils ne s'épuisent pas sur un dossier voué à un refus.
CD 61	Souhaite compléter les fiches d'arrondissements sur les grands travaux à venir sur les points de vigilances et complètera ces éléments lors des consultations
3. Deuxième séquence : Points clés du rapport d'évaluation environnementale par Patrice GOYER (Bureau d'études ECOVIA)	
<i>Diaporama_ECOVIA_SRCNorm_EE_COPIL.pdf</i>	
Rappel sur l'évaluation environnementale et les éléments de méthode	
ECOVIA	Présente la démarche d'évaluation environnementale et des principales incidences du projet de SRC sur tous les compartiments de l'environnement Il s'agit de ne pas sur-évaluer les obligations légales du SRC dans le rapport de compatibilité Invite les membres du COPIL à lire la définition de la prise en compte de l'opposabilité dans le décret de décembre 2018 du Conseil d'Etat. Deux étapes sont développées : une approche qualitative et un croisement surfacique
Orientations et mesures : points clefs des incidences	
ECOVIA	Présente l'approche matricielle d'évaluation des mesures du SRC L'état initial de l'environnement procède à une hiérarchisation des enjeux environnementaux de l'évaluation du SRC suivant 9 thématiques environnementales ainsi que l'identification des leviers d'action. Une matrice d'incidence environnementale intégrant l'analyse des incidences sur les sites Natura2000 est construite dans le rapport. Une approche qualitative issue du croisement entre les enjeux de l'état initial avec les mesures du SRC ainsi qu'une évaluation « à dire d'expert » par une notation. Ces cotations permettent de valider que le SRC se focalise bien sur les thématiques à ne pas

	rater
UNICEM	S'étonne du fait que les enjeux "biodiversité" ressortent davantage que les enjeux "ressources minérales"
ECOVIA	L'EE porte sur l'analyse des impacts sur les composantes environnementales et non sur la l'analyse de la performance intrinsèque du SRC vis-à-vis notamment du scénario d'approvisionnement retenu
DREAL	Note que sur la thématique de la gestion des déchets, la cotation est faible.
ECOVIA	Cela n'est pas une faiblesse, cela signifie que le SRC en dit moins sur le sujet, il existe des mesures dans le SRC qui sont plus structurelles. Le métier des carriers valorise les déchets.
CIGO	Note que sur la partie du recyclage, le SRC ne peut pas faire "plus" et que le résultat ne peut pas être meilleur.
ECOVIA	Complète sur le fait que l'orientation n°2 sur le recyclage arrive en 3ème position comme point positif du SRC
Les secteurs susceptibles d'être impactés : méthode et principaux résultats	
Diapos 13 à 18	
ECOVIA	Cette approche relève d'hypothèses qu'il faut prendre avec "recul". La définition des secteurs susceptibles d'être impactés ou SSEI est basée sur une approche géographique quantitative régionale. 2 cas de figure sont pris en compte ; Conclu à l'échelle régionale (donc à affiner localement), qu'aucun secteur n'est concerné par des zones d'enjeux environnementaux de couleurs « grise », 44 % des secteurs sont en jaune ou orange, les secteurs en « rouge » représentent seulement 20 %. 75 % des SSEI sont sur des espaces agricoles, cela signifie que si une carrière est créée ou en extension, elle a 75 % de probabilité de se situer sur un espace agricole. Les SSEI ne représentent que 0,6 % du total agricole régional ce qui représente une proportion faible à négligeable
DREAL	Souligne que 3,8 % du territoire régional c'est énorme, le terme « impacts faibles » n'est pas adapté, cela représente 8 fois la surface des aires protégées de Normandie. Précise que l'EE nécessite de « caractériser » les impacts, Discussion autour du chiffre de 3,8 % concernant les milieux aquatiques et zones humides associées
ECOVIA	La signification des 3,8 % correspond à la pire des situations (hors compensation et remise en état), si 100 % des gisements (GPE) sont exploités et que les surfaces concernées sont à 100 % en zones humides, alors 3,8 % des zones humides seraient « impactées ». Cela signifie également à travers l'EE que la création ou l'extension de carrières a largement les moyens d'éviter les zones rouges et les zones humides au niveau régional.
CD 61	Relève que la compensation des zones humides (x 1,5) n'est pas prise en compte dans les 3,8 %, l'impact est indéniable mais maîtrisé
ECOVIA	La formulation d'impact « maîtrisé » sera reprise dans le rapport Précise que localement, les impacts peuvent être très fort. Les cartes existantes sont illisibles à l'échelle du 1/100 000 ème, un traitement statistique a été nécessaire, les éléments sont dans le rapport.
UNICEM	Complète qu'avant tout projet, la séquence ERC doit être menée
PNRBSN	Souligne que les compensations des zones humides sont rarement efficaces. Les exemples

ECOZIA	de zones humides re-crées sont rarement fonctionnelles. Précise qu'à l'échelle régionale, le travail du SRC est bien fait	
Poursuite des travaux et calendrier		<i>Diaporama20240311COPIL5SRC.pdf</i> Diapos 49 et 50
DREAL	Précise que la durée des consultations obligatoires est de 3 mois Sur proposition du PNRBSN, les membres du COPIL seront informés par mail du calendrier prévisionnel des consultations obligatoires, les EPCI étant les premiers à être consultés (2 mois) sur le projet de SRC ;	
CIGO	Pose la question du vote A pris note des différents points de discussions	
DREAL	Certaines personnes en visio, se sont déjà déconnectées, le nombre de participants reste modeste au regard des membres invités, les derniers COPIL n'ont pas procédé de cette manière : Il n'y a pas de vote prévu Précise que la validation finale relèvera de la décision du préfet	

Les membres du COPIL sont remerciés pour leur participation